



CATALOGUE FORMATION



2026



Centre Hospitalier Ravenel
1115 avenue Porterat
88500 Mirecourt



Organisme de Formation
Tél. 03 29 37 84 07

Numéro d'agrément
41 88 01206 88

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



SOMMAIRE

- | SOMMAIRE2
- | ORGANNIGRAMME4
- | MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES.....5
- | PLAN D'ACCÈS7
- | ALZHEIMER : Comprendre et Accompagner8
- | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE.....10
- | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE – Modules Jeunes12
- | PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 114
- | LES MESURES DE DÉSESCALADE : Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade16
- | LES MESURES DE DÉSESCALADE : Repères pour mieux comprendre, outils pour mieux intervenir. (Administrations, Travailleurs Sociaux & Bénévoles)18
- | LES MESURES DE DÉSESCALADE : Prévenir et gérer les comportements violents des enfants et adolescents en ESSMS.20
- | LES MESURES DE DÉSESCALADE : Face aux troubles psycho-comportementaux en EHPAD : Techniques de désescalade.....22
- | PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE – Méthode déposée Grouille-Smolis.....24
- | MOBILISATION DU PATIENT : Sécurité du soignant et confort du patient26
- | SÉCURITÉ PHYSIQUE ET MANUTENTION : Les bonnes pratiques !.....28
- | PRESERVER SON DOS AU QUOTIDIEN.....30
- | ACTIVATION DE LA PERSONNE ÂGÉE32
- | PRÉVENTION DES CHUTES.....34
- | MIEUX CONNAÎTRE LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES.....36
- | PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE SENTINELLE.....38
- | PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE EVALUATION DU RISQUE SUICIDAIRE.....40
- | LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR42
- | POLITIQUE HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION44
- | LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES45
- | LES RÉFÉRENCES47

NOUVEAU !

NOUVEAU !

NOUVEAU !

NOUVEAU !



| ÉDITORIAL

Le Centre Hospitalier RAVENEL est un établissement spécialisé en Psychiatrie reconnu, sur lequel l'organisme de formation prend appui. L'objectif est d'affirmer le rôle de la formation comme un outil incontournable d'accompagnement pouvant répondre aux besoins de différentes structures sanitaires, médico-sociales, associations privées, etc.

L'offre de formation est construite au travers des compétences internes spécifiques à la santé mentale.

Notre richesse s'appuie sur un vivier de formateurs internes, toujours en activité et exerçant dans diverses structures, qui permet un transfert de compétences par le biais de leurs expériences basées sur des cas concrets et d'actualités. Une équipe pédagogique vous accompagne à la mise en place des formations proposées.

A ce titre, chaque catalogue propose des thématiques axées sur la gestion de la violence, prévention et sensibilisation aux différentes pathologies psychiatriques, la promotion de la réhabilitation et des formations règlementaires.

Nous espérons vivement que vous trouverez les réponses à vos besoins.

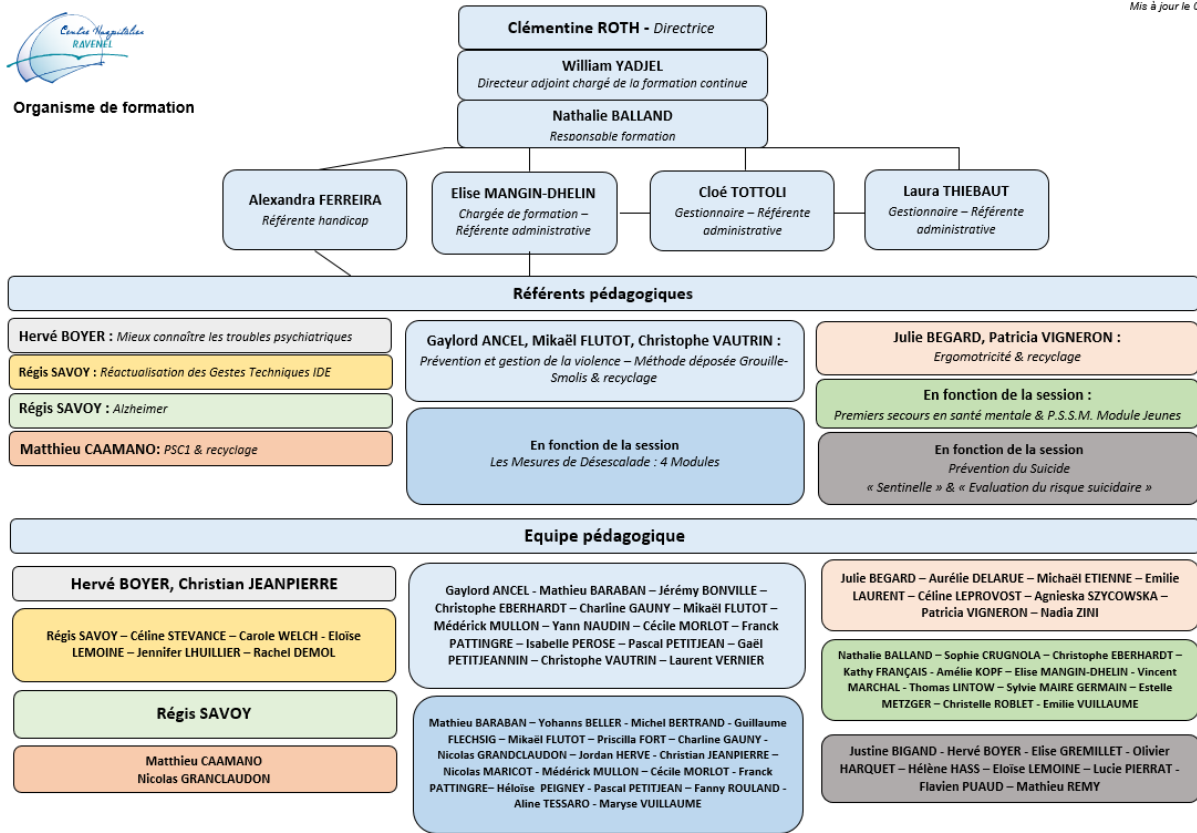


ORGANNIGRAMME



Organisme de formation

Mis à jour le 01/06/2025



Centre Hospitalier Ravanel
Organisme de Formation
1175 Avenue René Portierat - 88507 Mirecourt Cedex
Tel : 03 29 37 04 07

Référént Handicap: CH Ravanel/
Mme Alexandra FERREIRA
03 29 37 04 08



| MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES

■ Choisir sa formation :

Les programmes détaillés sont consultables dans ce catalogue, ainsi que sur notre site internet :

 www.ch-ravenel.fr/professionnels/formation-professionnelle.html

■ Procédure d'inscription :

 **Contact :** elise.mangin@ch-ravenel.fr  **Téléphone :** 03.29.37.84.07

Afin de traiter votre demande efficacement, merci de nous faire parvenir l'un des formulaires suivants :

- **Fiche de recueil & modalités pratiques** : pour une inscription collective ou intra-établissement
- **Fiche d'inscription individuelle** : pour une inscription individuelle ou inter-établissement

Ces documents sont obligatoires dans le cadre de la certification QUALIOPI.

⚠ Important : Une réponse rapide aux questions administratives permettra de faciliter et accélérer le démarrage de la formation.

■ Modalités spécifiques d'inscription

Groupe inter-établissement

L'inscription est possible **jusqu'à 30 jours avant le début de la session, dans la limite des places disponibles.**

Elle ne sera **définitivement validée qu'après confirmation du respect des prérequis** exigés pour la formation par le candidat.

Groupe complet intra-établissement

Dans le cadre d'une demande en intra, le **Centre Hospitalier de Ravenel** vous proposera des **dates au plus tôt**, en fonction de vos **disponibilités** et de celles du ou des **formateurs pressentis.**

La transmission de la **fiche de recueil** permettra de **mieux cerner vos besoins en formation** ainsi que le **contexte de votre demande**, afin d'adapter au mieux l'intervention.



Validation de l'inscription

L'inscription sera définitive **uniquement après validation des prérequis** par le candidat.

Une **convention de formation** ainsi que les **Conditions Générales de Vente** vous seront adressées environ **trois semaines avant le début de la session**.

■ Déroulement de la formation et accessibilité

Dans notre établissement

Les formations peuvent se dérouler dans nos locaux situés au :

1115 avenue René Porterat – 88500 MIRECOURT

Nous disposons de :

- **6 salles de formation**, dont **5 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)** (voir plan ci-après).
- Un **parking** est disponible à proximité.
- Les **repas** peuvent être pris au **restaurant du personnel**.

Dans votre établissement

La formation peut également être organisée **au sein de votre structure, sous réserve de la mise à disposition d'une salle conforme aux exigences pédagogiques** et techniques de la formation concernée.

Nos formations sont organisées au sein de notre établissement. Elles peuvent être **accessibles aux personnes en situation de handicap**.



Pour adapter au mieux les conditions d'accueil, notre **référente handicap**,
Mme Alexandra FERREIRA – ☎ 03.29.37.89.98 – se tient à votre disposition.

La mise en œuvre d'éventuelles adaptations se fait **en concertation avec la référente handicap** et le **référent pédagogique** de la formation concernée.

■ SATISFACTION PAR PROGRAMME ET PAR ANNEE :



Taux « de satisfaction - Satisfait et très satisfait »
« Nombre de structures » et/ou « Nombre de formés » Du 01/01 au 31/12/2024

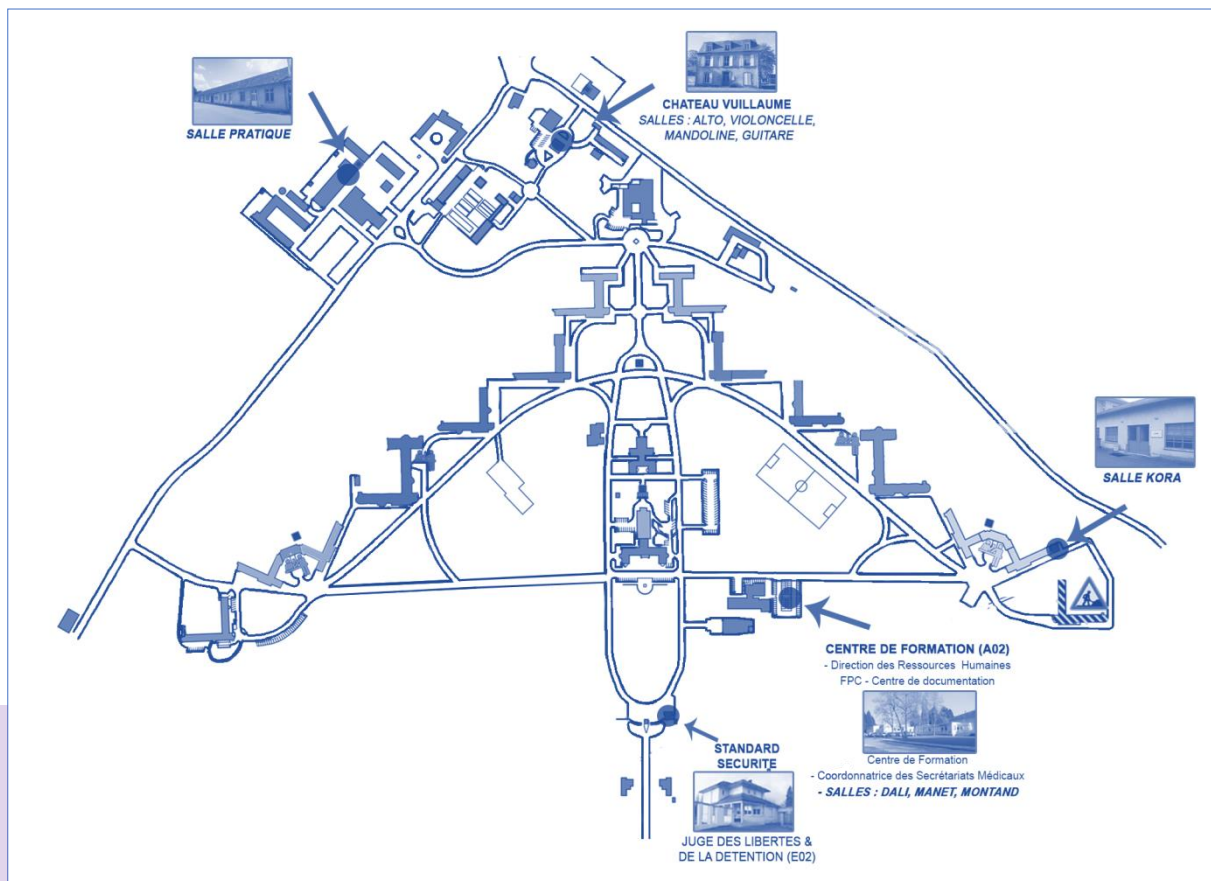
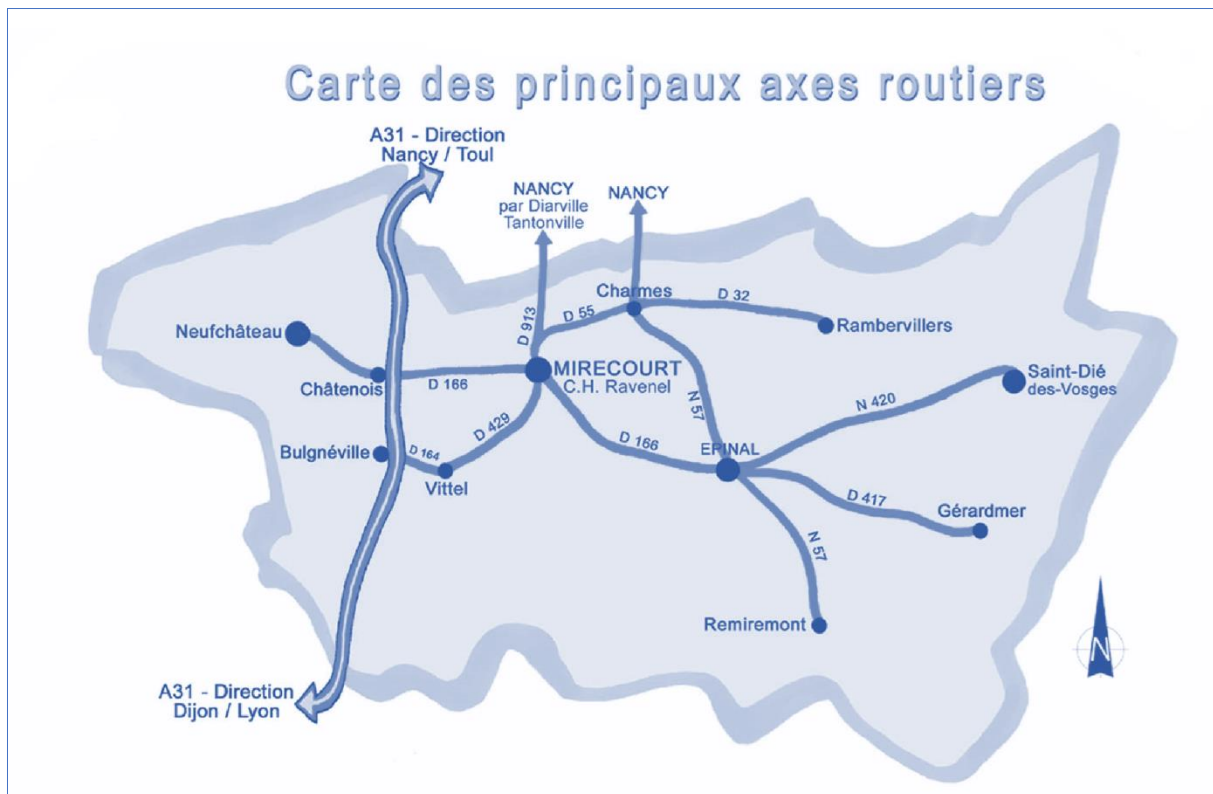


Taux de réussite



| PLAN D'ACCÈS

■ Comment accéder au Centre Hospitalier Ravenel ?



● | ALZHEIMER : Comprendre et Accompagner

NOUVEAU !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances théoriques,
 - ✓ Pouvoir mieux «gérer» et identifier les conséquences de ces troubles sur le comportement des personnes accompagnées et leurs proches.
 - ✓ Permettre aux professionnels de mieux maîtriser leur stress provoqué par ces situations.
 - ✓ Pouvoir améliorer leurs interventions, positionnements et réponses concernant ce public.
 - ✓ Créer du lien entre les stagiaires,
-
- ✓ Mieux comprendre les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer pour pouvoir adapter ses interventions.
 - ✓ Être en mesure de garder une position professionnelle adaptée, même en présence de situations posant problème.
 - ✓ Être en capacité de mieux lutter contre l'usure professionnelle que ces situations particulières d'interventions peuvent provoquer.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Alternance d'apports théoriques et méthodologiques appliqués aux situations de travail des professionnels, discutés et illustrés par des expériences professionnelles.
- ✓ Il s'agit, pour les participants, de s'appropriier les apports théoriques en lien direct avec les expériences de terrain.
- ✓ Travail sur des situations concrètes apportées par les participants.
- ✓ Cela nécessite une attitude active des participants.
- ✓ Interactions entre les participants, mais aussi entre les participants et l'intervenant.
- ✓ Diaporamas, débats et discussions.




| PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel : A.S., A.M.P., Assistant-Sociaux, Educateur, Ergothérapeute, I.D.E...



■ MODALITÉS

Nombre de participants 6 à 10 maximum par groupe	Durée 1 jour	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateur Infirmier en Psychiatrie	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

NOUVEAU !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- ✓ Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- ✓ Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- ✓ Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- ✓ Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale
- ✓ **ÉLÉMENTS FORTS**
- ✓ *Une démarche pédagogique participative pour :*
- ✓ *Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale*
- ✓ *Revoir ses représentations concernant la santé mentale*
- ✓ *Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale*

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Exercices,
- ✓ Discussions de groupes,
- ✓ Exposés,
- ✓ Simulations,
- ✓ Histoire de cas,
- ✓ Jeux éducatifs



| **99 %** de satisfaction

276 formés en 2024



| **PUBLIC CONCERNÉ**

Tout Public à partir de 18 ans



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants

16 maximum
par groupe

Durée

2 jours (14 heures)
consécutifs

Coût

En groupe ou en individuel inter
établissement :

Devis sur demande

Formateurs

Accrédités par PSSM
France

Dates

A convenir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de fin de formation, sur le site PSSM France.



● | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE – Modules Jeunes

Le module Jeunes a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- ✓ • Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- ✓ • Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information.
- ✓ Mieux faire face aux comportements agressifs

■ ÉLÉMENTS FORTS

- ✓ *Une démarche pédagogique participative pour :*
- ✓ *Prendre confiance dans l'interaction avec des jeunes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale*
- ✓ *Revoir ses représentations concernant la santé mentale*
- ✓ *Renforcer l'aide apportée aux jeunes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale*

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Exercices,
- ✓ Discussions de groupes,
- ✓ Exposés,
- ✓ Simulations,
- ✓ Histoire de cas,
- ✓ Jeux éducatifs



100 % de satisfaction

79 formés en 2024



PUBLIC CONCERNÉ

Tout Public à partir de 18 ans



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants

16 maximum
par groupe

Durée

2 jours (14 heures)
consécutifs

Coût

En groupe ou en individuel inter
établissement :

Devis sur demande

Formateurs

Accrédités par PSSM
France

Dates

A convenir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de fin de formation, sur le site PSSM France.



● | PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1

■ CADRE LÉGAL

- ✓ Arrêté du 24 juillet 2007
- ✓ Décret du 1er août 2007
- ✓ Recommandation du 1er juillet 2012

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ *Faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.*
- ✓ *Avoir une action citoyenne face à une urgence conformément aux dispositions en vigueur.*
- ✓ *Pouvoir collaborer avec le personnel soignant dans les unités lors d'une urgence vitale.*
- ✓ *Connaître les gestes à faire ou ne pas faire en cas d'urgence.*
- ✓ *Savoir donner l'alerte.*
- ✓ *Savoir utiliser un D.A.E.*

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Alternance de cours et cas concrets :
- ✓ Cas concret en alternance « démonstration temps réel » et
- ✓ « Démonstration commentée et justifiée ».
- ✓ Phase d'apprentissage.



| **100 %** de satisfaction

2 structures : 96 formés



| PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel
- Toute personne âgée de plus de 10 ans.



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants
10 maximum par groupe

Durée
2 jours

Coût
En groupe ou en individuel inter établissement :
Devis sur demande

Formateur
En PSC1

Dates
A convenir,
sur demande

Pré-requis
Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Diplôme.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE :

Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade

© Nicole Haccart – Santé Mentale et Psychoéducation – www.sante-mentale-psychoeducation.com

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'améliorer la compréhension, de renforcer la capacité à comprendre, anticiper, prévenir et gérer les comportements agressifs et/ou violents.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître le **cadre juridique et réglementaire** de la prise en charge des patients
- ✓ Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie
Évaluer et prendre en compte le parcours du patient, sa situation, les impacts de sa situation
Évaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- ✓ Impliquer le patient dans l'identification de ses difficultés et de ses ressources, élaborer un plan de prévention partagé
- ✓ Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
Développer des techniques de communication positive
- ✓ Gérer les situations de crise :
 - ✓ **En amont** : repérer les signaux précurseurs et les facteurs déclencheurs, utiliser des outils de désescalade.
 - ✓ **Pendant la crise** : adapter son comportement et sa posture en fonction de l'évolution de la situation, et mettre en œuvre des interventions appropriées.
 - ✓ **Après la crise** : rétablir le lien avec la personne et accompagner le retour au calme.
- ✓ A distance de la crise :
 - ✓ travailler avec la personne autour du comportement afin de l'aider à en prendre le contrôle et le prévenir,
 - ✓ favoriser le travail en équipe pour faire face collectivement aux situations de stress et de violence.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ **Grille d'analyse des écarts** : évaluation des écarts entre les pratiques individuelles et les recommandations en matière de bonnes pratiques professionnelles.
- ✓ **Outils de co-construction avec le patient** : élaboration d'une ligne de vie, grille d'évaluation des besoins, supports facilitant l'expression des difficultés et des besoins, grille partagée d'analyse des facteurs de risque.
- ✓ **Supports de formation dynamiques** : quiz de connaissances initiales, rappels sur les différents troubles psychiques, supports interactifs (Génially), témoignages vidéo et audio, études de cas par pathologie, activités ludiques de type "battle" pour vérifier les acquis. Un livret "Repères en santé mentale et psychiatrie" est remis aux participants.
- ✓ **Évaluation et prévention partagée** : utilisation d'un outil d'évaluation et d'auto-évaluation, élaboration d'un plan de prévention co-construit avec le patient.
- ✓ **Approche active et participative** : mises en situation, exercices écrits et oraux, simulations, fiches outils, études de cas pratiques.
- ✓ **Outils de repérage précoce** : identification des signes annonciateurs de montée en tension, tant pour les professionnels que pour les patients.
- ✓ **Stratégies de désescalade** : présentation de méthodes pour désamorcer les tensions, l'agressivité ou la violence, outils de gestion du stress et fiches pratiques associées.
- ✓ **Gestion des situations de crise** : simulations de crise, fiches pratiques sur les attitudes à adopter ou à éviter.
- ✓ **Dispositifs de stabilisation** : présentation du protocole « Stop Violence », outils de stabilisation émotionnelle et de réduction du stress.
- ✓ **Outil méthodologique complet** : utilisation du « Guide méthodologique de décodage, d'intervention et de prévention autour d'un comportement problème ».



PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les professionnels du secteur sanitaire, social, éducatif ou des services, susceptibles d'être confrontés à des situations de violence..
- Toute structure accueillant un public pouvant présenter des comportements violents.




| **91 % de satisfaction**

34 formés



■ MODALITÉS

Nombre de participants 8 à 14 maximum par groupe	Durée 3 jours	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Deux formateurs par session, infirmiers et cadres de santé expérimentés dans l'enseignement de cette méthode. (Professionnels de terrain)	Dates A définir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité obligatoire.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage, délivrée après le quizz final.

■ Formation non modulable.

Les modules du dispositif « Désescalade » ont été conçus par Nicole Haccart, conceptrice-formatrice en santé mentale et psychoéducation.

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, outils et méthodes présentés dans ce programme sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont exclusivement destinés aux personnes formées dans le cadre des sessions prévues par ses partenaires agréés.

Toute reproduction, représentation, diffusion, traduction, adaptation ou modification, en tout ou partie, et sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de l'autrice.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE :

Repères pour mieux comprendre, outils pour mieux intervenir. (Administrations, Travailleurs Sociaux & Bénévoles)

© Nicole Haccart – Santé Mentale et Psychoéducation – www.sante-mentale-psychoeducation.com

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des montées en tension, comportements agressifs et/ou violents en lien avec des problématiques de santé mentale.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- ✓ Travailler autour des représentations troubles de santé mentale et risques de violence
- ✓ Identifier les différentes formes de montées en tension, risques de violence et d'agressivité en lien avec des troubles de santé mentale
- ✓ Mieux comprendre ce qui se passe pour la personne pour mieux désamorcer
- ✓ Evaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- ✓ Mieux évaluer les risques
- ✓ Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
- ✓ Développer des techniques de communication positive
- ✓ Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ Ces apports sont abondamment illustrés par des témoignages, écrits ou vidéos, de personnes souffrant de troubles de santé mentale.
- ✓ Des exercices pratiques, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.



PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les professionnels en contact avec des personnes pouvant présenter des troubles de santé mentale ou susceptibles de monter en tension : agents des administrations, travailleurs sociaux, bénévoles, etc.
- Toute structure accueillant un public potentiellement concerné par ces situations.



| **94 %** de satisfaction

115 formés



MODALITÉS

Nombre de participants

8 à 14 maximum par groupe

Durée

2 jours

Coût

En groupe ou en individuel inter établissement :
Devis sur demande

Formateurs

Deux formateurs par session, infirmiers et cadres de santé expérimentés dans l'enseignement de cette méthode. (Professionnels de terrain)

Dates

A définir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité obligatoire.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage, délivrée après le quizz final.

■ Formation non modulable.

Les modules du dispositif « Désescalade » ont été conçus par Nicole Haccart, conceptrice-formatrice en santé mentale et psychoéducation.

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, outils et méthodes présentés dans ce programme sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont exclusivement destinés aux personnes formées dans le cadre des sessions prévues par ses partenaires agréés.

Toute reproduction, représentation, diffusion, traduction, adaptation ou modification, en tout ou partie, et sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de l'autrice.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE :

Prévenir et gérer les comportements violents des enfants et adolescents en ESSMS.

© Nicole Haccart – Santé Mentale et Psychoéducation – www.sante-mentale-psychoeducation.com

NOUVEAU !

Les professionnels intervenant auprès des enfants et adolescents en ESSMS sont confrontés quotidiennement à des manifestations de violence.

*Prévenir et traiter ces manifestations sont des conditions nécessaires afin d'assurer le **bien-être des enfants et adolescents accueillis** dans ces établissements, et de mettre en place les **conditions favorables à leur développement et leur protection**. Pour ce faire, il est tout d'abord indispensable de **comprendre** ce qui est en jeu dans la mise en place de comportements violents. Les actes ne peuvent être isolés de leur **contexte**. Ils ne peuvent être non plus isolés de **l'histoire** de l'enfant ou adolescent, de sa **problématique personnelle**.*

*La **représentation** de la violence est très **subjective**. Chacun en a ses propres représentations, et les **limites** de tolérance à l'expression de l'agressivité ou de la violence **varient** d'une personne à l'autre. Ces représentations, et les comportements des professionnels, leurs postures, peuvent favoriser, ou au contraire réduire les risques de manifestation des comportements violents.*

*Rares sont les manifestations de violence sans **signes précurseurs**. Identifier ces indicateurs d'alerte, **intervenir** afin de prévenir la crise, sont une première étape de l'intervention. La **gestion de la crise** demande un savoir-faire et un savoir être, sans cesse à travailler, à parfaire, et à re-questionner. Cette gestion doit se poursuivre par un **traitement de l'après crise**, impliquant l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension et la régulation de son comportement et qui permettra d'éviter la reproduction des conditions génératrices de violence. La **prise en compte** de tous ces axes de travail, et leur **application** dans la prévention et la gestion des conduites violentes seront donc les objectifs de cette formation.*

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Identifier et qualifier les différents types de comportements problèmes
- ✓ Savoir repérer les différents types de crise
- ✓ Connaître les techniques de désescalade
- ✓ Mieux comprendre ce qui se passe derrière chaque comportement qualifié de violent pour mieux accompagner
- ✓ Acquérir une méthodologie d'analyse et d'intervention et utiliser des supports d'intervention
- ✓ Engager l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension, la régulation et la prévention du comportement violent
- ✓ Définir un plan d'action évaluable et les différents types de réponses possibles en fonction de chaque situation
- ✓ Utiliser des outils permettant l'optimisation des moyens et la coordination des différents acteurs

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ Des exercices pratiques, études de cas, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.
- ✓ Des supports écrits sont remis aux participants : cahier du participant, outils pratiques



■ PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel intervenant auprès d'enfants et d'adolescents au sein d'un ESSMS (Établissement ou Service Social ou Médico-Social).



NOUVEAU !



MODALITÉS

Nombre de participants

8 à 14 maximum par groupe

Durée

3 jours

Coût

En groupe ou en individuel inter établissement :
Devis sur demande

Formateurs

Deux formateurs par session, infirmiers et cadres de santé expérimentés dans l'enseignement de cette méthode. (Professionnels de terrain)

Dates

A définir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité obligatoire.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage, délivrée après le quizz final.

■ Formation non modulable.

Les modules du dispositif « Désescalade » ont été conçus par Nicole Haccart, conceptrice-formatrice en santé mentale et psychoéducation.

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, outils et méthodes présentés dans ce programme sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont exclusivement destinés aux personnes formées dans le cadre des sessions prévues par ses partenaires agréés.

Toute reproduction, représentation, diffusion, traduction, adaptation ou modification, en tout ou partie, et sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de l'autrice.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE : Face aux troubles psycho-comportementaux en EHPAD : Techniques de désescalade.

© Nicole Haccart – Santé Mentale et Psychoéducation – www.sante-mentale-psychoeducation.com

NOUVEAU !

Les intervenants sont parfois démunis pour faire face aux **troubles des comportements** de personnes âgées ou dépendantes.

Une connaissance insuffisante des **troubles psycho-comportementaux** peut générer déstabilisation, stress, inquiétude. **Comment réagir** face à une personne délirante, incohérente, anxieuse, dépressive, revendicatrice, dans la plainte et qui monte en tension ? **Comment se situer** face à une personne opposante, agressive, voire violente ? **Comment évaluer** les risques de passage à l'acte, et les prévenir au mieux ? **Comment gérer**, lorsque la crise est là ?

Les techniques de désescalade sont des outils précieux pour mieux répondre à toutes ces situations. Le premier module sera consacré à l'**exploration des différents déterminants des troubles psycho-comportementaux**, afin de mieux les **comprendre**, les **décoder** pour mieux les **prévenir**. Le second module aura pour objectif de **travailler sur les postures professionnelles** et différentes **approches adaptées** pour une meilleure **communication** et **réponse aux besoins** des résidents. Les deux derniers modules seront consacrés à la **mise en pratique des techniques de désescalade** pour **désamorcer** les montées en tension, **gérer les crises** et ouvrir des pistes pour une **réponse adaptée** aux spécificités de chaque situation..

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des montées en tension, comportements agressifs et/ou violents en lien avec des troubles psycho-comportementaux.
- ✓ Connaître et mettre en pratique les techniques de désescalade.
- ✓ Savoir identifier les différents facteurs de risque et de protection de comportements problématiques chez les personnes accueillies en EHPAD
- ✓ Savoir prendre en compte ces différents facteurs pour une prévention des comportements problèmes Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de montée en tension ou de violence, identifier ses limites Connaître et mettre en pratique les techniques de désescalade et les approches adaptées en fonction des situations
- ✓ Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme
- ✓ Identifier les différentes formes de montées en tension, risques de violence et d'agressivité en lien avec un trouble du comportement
- ✓ Repérer pour chaque type de situation les postures à favoriser et celles à éviter Développer des techniques de communication positive
- ✓ Connaître les déterminants de la prévention

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ **Les apports théoriques** se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ **Des exercices pratiques, mises en situation, étude de cas et analyses de situations rencontrées par les stagiaires**, permettent une expérimentation des outils présentés



NOUVEAU !




PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel exerçant en EHPAD



MODALITÉS

Nombre de participants 8 à 14 maximum par groupe	Durée 2 jours	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Deux formateurs par session, infirmiers et cadres de santé expérimentés dans l'enseignement de cette méthode. (Professionnels de terrain)	Dates A définir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité obligatoire.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage, délivrée après le quizz final.

■ Formation non modulable.

Les modules du dispositif « Désescalade » ont été conçus par Nicole Haccart, conceptrice-formatrice en santé mentale et psychoéducation.

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, outils et méthodes présentés dans ce programme sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont exclusivement destinés aux personnes formées dans le cadre des sessions prévues par ses partenaires agréés.

Toute reproduction, représentation, diffusion, traduction, adaptation ou modification, en tout ou partie, et sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de l'autrice.



● | PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE – Méthode déposée Grouille-Smolis

© Grouille-Smolis

La formation « **Prévention et Gestion de la Violence** » a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences en neutralisation, immobilisation et auto-défense. Ces compétences visent à préparer les participants à se défendre efficacement face à des situations conflictuelles, notamment lors d'interactions avec des patients agressifs ou non coopératifs.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Améliorer les conditions de travail en situation de violence ou de stress élevé.
- ✓ Proposer une approche innovante mêlant réflexion et comportements adaptés, conformes à la loi et à l'éthique professionnelle.
- ✓ Acquérir et maîtriser des techniques de sauvegarde et des principes d'auto-défense.
- ✓ Prévenir et gérer les violences exercées par les usagers à l'encontre du personnel hospitalier.
- ✓ Former les soignants à faire face aux situations critiques (agressions verbales ou physiques), dans le respect strict de l'intégrité physique et morale de toutes les personnes concernées.
- ✓ Mettre les participants en situation réelle, en adaptant l'intensité des interventions selon le contexte.
- ✓ Développer un savoir-faire spécifique garantissant des résultats concrets.
- ✓ Répondre aux attentes institutionnelles et des stagiaires.
- ✓ Favoriser la prévention par le dialogue dans toutes les circonstances.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Apprentissage des outils
- ✓ Mise en situation pratiques
- ✓ Analyse et partage d'expériences individuelles.
- ✓ Répétition des gestes jusqu'à acquisition complète et maîtrise.



92 % de satisfaction

122 formés en 2024



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel soignant, social, éducatif et autres services confrontés à la violence ou au risque d'agression.

Toute structure accueillant un public susceptible d'adopter des comportements violents.



98 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 15 maximum par groupe	Durée 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour en présentiel)	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Deux formateurs par session, infirmiers et cadres de santé expérimentés dans l'enseignement de cette méthode depuis 2008.	Dates A définir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité obligatoire.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage, délivrée après le quizz final.

■ Formation non modulable.

Tous droits réservés.

La méthode et les contenus associés sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | MOBILISATION DU PATIENT : Sécurité du soignant et confort du patient

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Améliorer les conditions de travail face à des situations inhabituelles, dangereuses
- ✓ Prévenir les troubles musculosquelettiques
- ✓ Prendre conscience des risques liés à la mobilisation des patients et savoir les analyser
- ✓ Acquérir un comportement ergomoteur afin de mieux prévenir les troubles musculosquelettiques dans la mobilisation du patient au quotidien (le coucher, mise sur le côté, rehaussement, le lever...)
- ✓ Être acteur dans la prévention des risques musculosquelettiques dans son travail

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Autocritique des stagiaires et analyse des risques



| **95 %** de satisfaction
38 formés en 2024



| PUBLIC CONCERNÉ

- Le personnel des services de soins amené à mobiliser un patient



| **100 %** de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 12 maximum par groupe	Durée 2 jours consécutifs	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Qualifiés en Ergomotricité	Dates A définir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | SÉCURITÉ PHYSIQUE ET MANUTENTION : Les bonnes pratiques !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Prévenir les troubles musculosquelettiques
- ✓ Acquérir un comportement ergomoteur afin de mieux prévenir les troubles musculosquelettiques dans la manutention des charges : caisse, sac, carton...
- ✓ Acquérir des principes de sécurité physiques
- ✓ Économiser ses efforts
- ✓ Etre acteur dans la prévention des risques musculosquelettiques dans son travail

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Autocritique des stagiaires et analyse des risques



| **100 %** de satisfaction

1 structure : 2 formés



| PUBLIC CONCERNÉ

- Le personnel des services techniques, transport, blanchisserie, cuisine, espaces verts, ASHQ...



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 12 maximum par groupe	Durée 2 jours consécutifs	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Qualifiés en Ergomotricité	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | PRESERVER SON DOS AU QUOTIDIEN

NOUVEAU !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Prévention des Troubles MusculoSquelettiques – Prévention du mal de dos.
- ✓ Prendre conscience des risques liés à la posture lors des différentes activités de travail et savoir analyser les risques.
- ✓ Comprendre le mécanisme global de l'anatomie du dos.
- ✓ Acquérir un comportement ergomoteur afin de mieux prévenir les troubles musculo-squelettiques dans les différentes activités de travail (bureautique, monter et descendre d'un véhicule, port de charges inférieures à 10 kg...).
- ✓ Soulager son dos.
- ✓ Etre acteur de sa santé au quotidien

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Autocritique des stagiaires et analyse des risques
- ✓ Anatomie de la colonne vertébrale, pathologies et facteurs de risque.
- ✓ Acquisition des bases de savoir utiles pour pallier les problématiques rencontrées par les professionnels lors des différentes activités de travail.
- ✓ Gymnastique douce.



100 % de satisfaction

1 structure : 12 formés



PUBLIC CONCERNÉ


- Personnel administratif, éducateur...
- Agent ne mobilisant pas de patient : administratif, éducateur...



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 12 maximum par groupe	Durée 1 jour	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Qualifiés en Ergomotricité	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | ACTIVATION DE LA PERSONNE ÂGÉE

NOUVEAU !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Accompagner la personne âgée dans les gestes de la vie quotidienne
- ✓ Comprendre le processus du vieillissement et ses conséquences
- ✓ Maintenir le potentiel de la personne âgée

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Autocritique des stagiaires et analyse des risques
- ✓ Identification du niveau d'assistance de la personne âgée
- ✓ Approche spécifique de la stratégie sécuritaire à mettre en place
- ✓ L'aide technique : l'alliée et/ou l'aide facilitatrice de l'indépendance



PUBLIC CONCERNÉ

- Le personnel soignant ayant suivi la formation d'Ergomotricité concernant la mobilisation du patient ou équivalent.



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 12 maximum par groupe	Durée 2 jours consécutifs	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Qualifiés en Ergomotricité	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Ayant suivi la formation d'Ergomotricité : mobilité du patient ou équivalent.  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | PRÉVENTION DES CHUTES

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Prévention des chutes de l'utilisateur.
- ✓ Comprendre le processus de la chute
- ✓ Evaluer les facteurs de la chute
- ✓ Mettre en place des mesures correctives
- ✓ Etre acteur dans la prévention de la chute

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Mise en situation
- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Autocritique des stagiaires et analyse des risques
- ✓ Identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques liés au risque de chute.
- ✓ Le syndrome post-chute : régression psychomotrice, les complications.
- ✓ Les grilles d'évaluation et le suivi de la chute / des chutes répétées.
- ✓ La prévention, les indications nécessaires afin de développer des stratégies préventives.



| **100 %** de satisfaction



| PUBLIC CONCERNÉ

- Le Personnel soignant ayant suivi la formation d'Ergomotricité concernant la mobilisation du patient. (Aide-soignant, AMP, infirmier...)



| **100 %** de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 10 à 12 maximum par groupe	Durée 2 jours consécutifs	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Qualifiés en Ergomotricité	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Ayant suivi la formation d'Ergomotricité : mobilité du patient ou équivalent.  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | MIEUX CONNAÎTRE LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances théoriques, sur les manifestations des troubles psychiatriques et comportementaux.
- ✓ Pouvoir mieux «gérer» et identifier les conséquences de ces troubles sur le comportement des personnes accompagnées et leurs proches.
- ✓ Permettre aux professionnels de mieux maîtriser leur stress provoqué par ces situations.
- ✓ Pouvoir améliorer leurs interventions, positionnements et réponses concernant les publics souffrant de troubles psychiques et de troubles comportementaux.
- ✓ Intégrer la notion de démarche éthique.
- ✓ Créer du lien entre les stagiaires, favoriser la connaissance du réseau et promouvoir la notion de partenariat.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Alternance d'apports théoriques et méthodologiques appliqués aux situations de travail des professionnels, discutés et illustrés par des expériences professionnelles.
- ✓ Il s'agit, pour les participants, de s'approprier les apports théoriques en lien direct avec les expériences de terrain.
- ✓ Travail sur des situations concrètes apportées par les participants.
- ✓ Cela nécessite une attitude active des participants.
- ✓ Interactions entre les participants, mais aussi entre les participants et l'intervenant.
- ✓ Diaporamas, débats et discussions.



| **97 %** de satisfaction

61 formés en 2024



| PUBLIC CONCERNÉ


Tout professionnel qui souhaite être sensibiliser aux différentes pathologies psychiatriques et parfaire ses connaissances dans le domaine



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants 6 à 12 maximum par groupe	Durée 2 jours consécutifs	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateur Cadre de Santé	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.



● | PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE SENTINELLE

■ **COMPETENCES VISÉES**

- ✓ Repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail
- ✓ Aller vers les personnes repérées et ajuster ses modalités relationnelles pour entrer en contact avec elles
- ✓ Orienter et accompagner, si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- ✓ Connaître le champ et les limites de son action
- ✓ Prendre soin de sa propre santé mentale

■ **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

- ✓ S'approprier différentes notions de base: empathie, souffrance
- ✓ Travailler sur les mythes, aprioris moraux sur le suicide
- ✓ Découvrir la dynamique de la crise suicidaire
- ✓ Repérer les signes de souffrance et les signaux d'alerte d'un risque suicidaire
- ✓ Appréhender le rôle de la sentinelle

■ **MÉTHODOLOGIE**

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation à partir de vignette clinique
- ✓ Utilisation d'outils pédagogiques permettant de faciliter les échanges : présentations PPT, activités interactives, etc...
- ✓ Accès aux ressources documentaires sur l'espace stagiaires sur le site internet du CODES



| **100 %** de satisfaction

2 structures : 52 formés




| **PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout public



■ MODALITÉS

Nombre de participants 6 à 12 maximum par groupe	Durée 1 jour	Coût En groupe ou en individuel inter établissement : Devis sur demande
Formateurs Binôme validé par le GEPS	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE EVALUATION DU RISQUE SUICIDAIRE

NOUVEAU !

■ COMPETENCES VISÉES

- ✓ Repérer les signes de souffrance psychique chez un individu
- ✓ Envisager l'hypothèse d'une crise suicidaire et savoir repérer son existence
- ✓ Discuter des représentations concernant le suicide, repérer les freins à la détection
- ✓ Réaliser et transmettre une triple évaluation du potentiel suicidaire : Urgence, Dangereusité, Risques et Protection
- ✓ Réaliser et transmettre une triple évaluation du potentiel suicidaire : Urgence, Dangereusité, Risques et Protection
- ✓ Accompagner et orienter la personne en situation de crise suicidaire de manière adaptée au sein d'un réseau construit et lisible.
- ✓ Se sensibiliser à ses propres limites et comment se préserver

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Renforcer les habiletés des professionnel(les) au contact des populations à risque suicidaire pour repérer et évaluer un risque suicidaire et orienter de manière ajustée ces personnes vers les ressources de soins adaptées.
- ✓ Permettre et soutenir l'identification, la mise en place et la fonctionnalité d'un réseau de prévention.

■ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation à partir de vignette clinique
- ✓ Utilisation d'outils pédagogiques permettant de faciliter les échanges : présentations PPT, activités interactives, etc...
- ✓ Accès aux ressources documentaires sur l'espace stagiaires sur le site internet du CODES



PUBLIC CONCERNÉ

- **Professionnels de santé** (médecins, psychologues, infirmiers...) et **travailleurs sociaux formés à l'entretien clinique**, issus des service de santé, médico-sociaux et éducatifs, et libéraux susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire.



% de satisfaction

structure : formés



■ MODALITÉS

Nombre de participants

6 à 12 maximum par groupe

Durée

2 jours

Coût

En groupe ou en individuel inter établissement :

Devis sur demande

Formateurs

Binôme validé par le GEPS

Dates

A convenir, sur demande

Pré-requis

Personne du département des Vosges (88)



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET :

Article 1 – Le Centre Hospitalier Ravenel est un organisme de formation domicilié au 1115, avenue René Porterat – 88500 MIRECOURT Cedex.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro d'activité N°**41 88 01206 88** auprès de la préfecture des Vosges. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le Centre Hospitalier Ravenel et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- *Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité ;*
- *Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.*

Afnor Certification certifie l'organisme Centre Hospitalier Ravenel pour la réalisation de prestations d'actions de formation sur le site de Mirecourt et a été évalué et jugé conforme aux exigences requises : **N° 2021/97051.1**

DISCIPLINE :

Article 2 – Les horaires de formation sont fixés par le Centre Hospitalier Ravenel et portés à la connaissance de l'établissement par le biais de la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant avertit son employeur qui prévient l'organisme de formation.

Article 3 – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués.

Article 4 – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions de formation ;
- D'entrer dans le bâtiment en état d'ivresse ;
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sans dérogation expresse, d'enregistrer ou filmer la session de formation.

Article 5 : Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires, de savoir vivre, et de savoir être en collectivité.

Article 6 – L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration d'objets personnels.

Article 7 – Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises aux stagiaires par le biais des convocations.

Article 8 – Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

SANCTIONS :

Article 9 – Tout agissement, y compris un désintérêt prononcé à suivre la formation, considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES :

Article 10 – Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.



Article 11 – Lorsque le directeur de l’organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l’intéressé contre décharge en lui indiquant l’objet de la convocation, la date, l’heure, le lieu de l’entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l’organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n’a pas d’incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 12 – Lors de l’entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 13 – La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de 15 jours après l’entretien. Elle fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d’une lettre remise contre décharge ou d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 – Lorsqu’un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d’exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n’ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu’il ait été convoqué à un entretien.

Article 15 – Le directeur de l’organisme de formation ou son représentant, informe l’employeur de la sanction prise. Celui-ci prenant à sa charge les frais de formation.

HYGIENE ET SECURITE :

Article 16 – La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l’organisme, lorsqu’elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d’un règlement intérieur, les mesures d’hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 17 – Les consignes incendie, ainsi qu’un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme, de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 18 – Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD :

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Au sein du GHT Sud Lorraine, le CHRU a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l’exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant

Le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin — CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l’un de vos droits n’est pas respecté, vous êtes en droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL).

PUBLICITÉ DU REGLEMENT :

Article 18 – Un exemplaire du présent règlement est remis avec la convocation de formation à chaque stagiaire avant le début de la formation.

Fait à Mirecourt, le 30/05/2024.

P/Le Directeur,

L’Attachée d’Administration
Hospitalière chargée de la
formation continue

L’Attachée d’Administration
Hospitalière
Mme Nathalie BALLAND



POLITIQUE HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION



Par la loi N° 75-534 du 30 Juin 1975, l'intégration des personnes en situation de handicap dans toute activité sociale est posée en prémices comme une obligation nationale.

Prenant ancrage sur ces principes généraux de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, la loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances renforce expressément l'accès à toute action de formation pour les personnes en situation de handicap. L'instauration du droit à compensation de toute forme de handicap est ainsi clairement prescrite dans une dimension essentiellement inclusive.

Notre mission consiste à être pleinement attentifs et à offrir un accompagnement équitable à toutes les personnes que nous suivons dans le cadre de nos formations.

Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte des besoins de compensation des personnes en situation de handicap.

L'organisme de formation (rattaché au service formation continue du Centre Hospitalier RAVENEL) dispose d'un Référent Handicap, il s'agit d'une professionnelle portant cette mission de référent handicap au sein de l'établissement. Ainsi **le référent Handicap est :**

Mme Alexandra FERREIRA, Tél : 03 29 37 89 98 – alexandra.ferreira@ch-ravenel.fr

Avec l'appui du Référent-Handicap, l'organisme rattaché au service Formation Continue veille ainsi à garantir l'accessibilité à nos offres de formation aux personnes en situation de handicap :

Accessibilité aux locaux de formation

Accessibilité pédagogique

➡ Accessibilité aux locaux de formation :

L'organisme rattaché au service Formation Continue dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite (*Salles de formation en rez-de-chaussée, espace cafétéria, sanitaires...*) et pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes (*mains courantes dans les couloirs par exemple*).

➡ Accessibilité pédagogique :

Au moment de la commande de prestation formation, une fiche de recueil des besoins est adressée à la structure bénéficiaire. L'inscription d'un stagiaire en situation de handicap à une action de formation est recensée par le biais de ce formulaire.

Le référent handicap étudie alors la faisabilité de suivre la formation par le stagiaire en situation de handicap aux vues du contenu de l'action de formation et du handicap de ce dernier.

Le référent handicap mobilise et fait appel aux différents partenaires pour étudier la situation et informe le référent administratif de la suite donnée.

Le référent pédagogique de la formation est alors sollicité, il étudie les possibilités d'aménagement pédagogique de l'action formation nécessaire à la compensation du handicap.

LISTE DU RESEAU DE PARTENAIRES

ORGANISME	NOM DU REFERENT LOCAL	COORDONNEES MAIL	COORDONNEES TELEPHONIQUE
Agefiph Grand-Est		entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr	0 800 11 10 09
FIPHFIP	Phillipe CRENNER	philippe.crenner@caissedesdepots.fr	
Handi-Pacte	Stéphane GAINAUX	handipacte@ehconseil.fr	01 43 13 26 66
DREETS Grand Est	Anne MATTHEY	anne.matthey@dreets.gouv.fr	06 31 92 79 84
MDPH 54		mdphaccueil@mdph.departement54.fr	03 83 97 44 20
PSSM FRANCE		pedagogie@pssmfrance.fr	



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Objet :

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'établissement : Centre Hospitalier Ravenel, établissement public de santé, domicilié au 1115 avenue René Porterat, 88500 MIRECOURT CEDEX, SIRET 268 800 844 000 14, organisme de formation, dont la déclaration d'activité enregistrée au numéro 41 88 012 06 88 auprès du préfet de la région Grand Est ; et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation. Toute formation accomplie par le Centre Hospitalier Ravenel implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Réservation :

Pour garantir votre participation à une de nos sessions de formation, veuillez prendre contact avec nos services. Pour cela, contactez-nous au 03.29.37.84.07 – elise.mangin@ch-ravenel.fr. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

Accueil et horaires de la formation :

Sauf conditions particulières, la durée journalière est fixée à 7h, de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

Annulation / désistement :

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être adressée à l'organisme par écrit au plus tard quinze jours calendaires avant la date du début de stage. Toute action de formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de l'inscription moins de quinze jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 25% du coût total à l'établissement, sauf en cas de justification par arrêt de travail ou certificat médical.

Report ou annulation de session :

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou annuler une session inscrite en cas d'un nombre de participants insuffisant (les participants seront informés au plus tard cinq jours avant le début de la formation) ou en cas de force majeure. En cas de force majeure (maladie, accident de l'intervenant, grèves, conflit sociaux externes, pandémies, etc.) l'organisme ne pourra pas être tenu responsable.

Organisation de la formation :

Une fiche de renseignements sera adressée au client et devra nous être retournée impérativement. A réception de celle-ci, une convention de formation est conclue entre les deux parties. Pour les inscriptions individuelles, une convocation précisant tous les renseignements pratiques sera envoyée environ trois semaines avant le début de la formation. Une attestation de formation sera délivrée pour chaque participant, à l'issue de la formation.

Règlement intérieur :

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Tarifs :

Les prestations de formation sont fournies au prix en vigueur au moment de l'inscription. La liste des prix figure dans le catalogue et sur le site internet. Les prix indiqués sont nets et incluent l'ensemble des coûts pédagogiques (hors frais annexes). Des frais de location de salle peuvent être facturés en sus dans certains cas (coût journalier = 50 €) Ils ne sont pas assujettis à la TVA au titre de l'activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts. Les frais de participation ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire.

Documents contractuels – Facturation – Modalités de paiement :

A l'issue de la formation, l'organisme établira une facture de prestation de formation adressée au client accompagnée d'une copie des feuilles d'émargements. Les attestations de formations sont envoyées ultérieurement au client ainsi que les enquêtes de satisfactions complétées.

Le règlement s'effectue par le client à réception du titre de recettes transmis par le Trésor Public via CHORUS ou voie postale.

Retard de paiement :

Tout retard de paiement est soumis aux conditions fixées par le trésor public.



Propriété intellectuelle :

Certains contenus et supports pédagogiques sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus de certains programmes peuvent faire l'objet d'adaptations par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants. Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou communiqués à une tierce personne, même par procédé de copie, sauf accord préalable écrit de l'organisme.

Tribunal compétent :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nancy. La signature de la convention ou le fait d'assister à une session de formation implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du participant aux conditions décrites.

Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD :

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Au sein du GHT Sud Lorraine, le CHRU a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant

Le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin — CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Toute commande passée auprès de l'organisme implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de ventes du Centre Hospitalier Ravenel.

Version 3 - Mise à jour le 15/05/2024

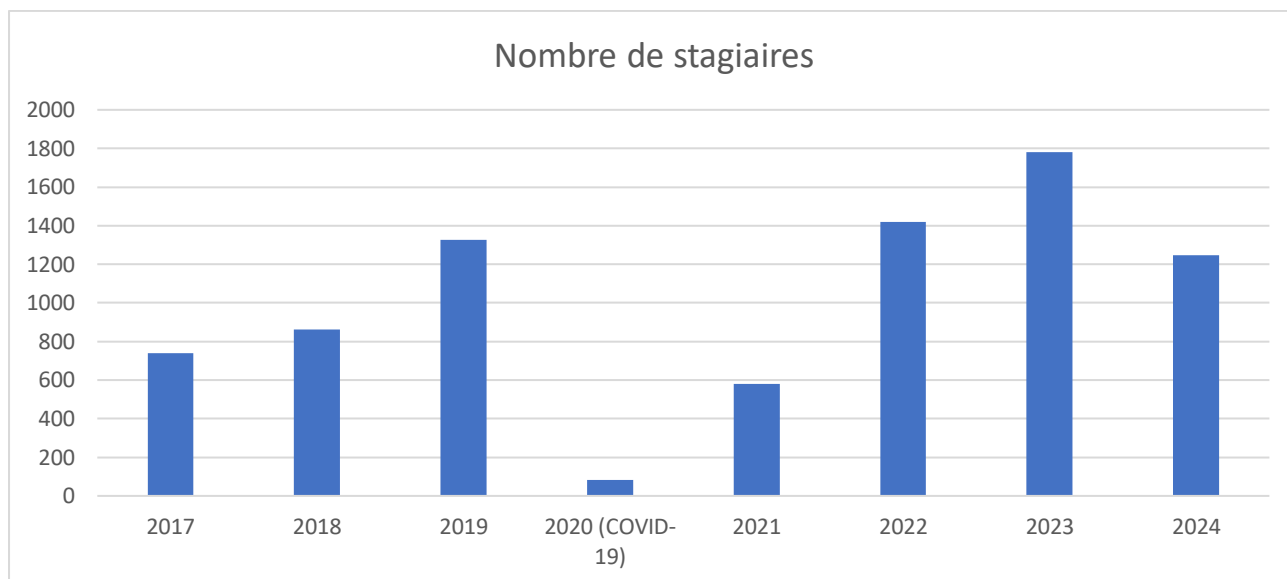
P/Le Directeur,

L'Attachée d'Administration
Hospitalière chargée de la
formation continue

L'Attachée
d'Administration
Hospitalière
Mme Nathalie BALLAND



LES RÉFÉRENCES



- ✓ **ADAPEI 88 – FAM DE NOMEXY – IME SAINT AMÉ - EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **A.D.M.R.**
P.S.C.1 & Recyclage, Manutentions & Recyclage
- ✓ **ALAJI**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **AARS 54**
Les mesures de désescalade
- ✓ **L'ABRI 88**
Les mesures de désescalade
- ✓ **ASSOCIATION APPUI SANTE VOSGES**
Premiers Secours en Santé Mentale- Les différentes pathologies psychiatriques, Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **ASSOCIATION L'ABRI POUXEUX**
Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **ATV EPINAL**
Premiers Secours en Santé Mentale, Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **AVSEA 88 –EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence, Premiers Secours en Santé Mentale- Les différentes pathologies psychiatriques, Sentinelle, Les mesures de désescalade
- ✓ **Association ARS54 – NANCY**
Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **C.H. EMILE DURKHEIM, EPINAL**
Repérage et gestion de la crise suicidaire, Place de l'ASHQ dans l'institution, Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **C.H. DE BOURBONNE LES BAINS**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **C.H. DE L'OUEST VOSGIEN – NEUFCHATEAU**
Prévention et Gestion de la Violence – Repérage et gestion de la crise suicidaire, Les différentes pathologies psychiatriques, Sécurité Incendie
- ✓ **C.H. DE REMIREMONT**
Prévention et Gestion de la Violence, Repérage et gestion de la crise suicidaire
- ✓ **C.H.R.S. Le Renouveau**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **C.H. SAINT CHARLES – SAINT DIE**
Prévention et Gestion de la Violence, Repérage et gestion de la crise suicidaire
- ✓ **C.H. SAINT CHARLES – TOUL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **C.H. DIEUZE**
Prévention et Gestion de la Violence – PSC1
- ✓ **CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY, LAXOU**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage, Manutentions & Recyclage – Préserver son dos
Communauté d'Agglomération EPINAL
Premiers Secours en Santé Mentale, Les différentes pathologies psychiatriques, Sentinelle, Les mesures de désescalade
- ✓ **Communauté de Communes CHARMES, DARNEY, TERRE D'EAU, NEUFCHATEAU, ST DIE**
Premiers Secours en Santé Mentale & Jeunes, Sentinelle
- ✓ **Conseil Départemental**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **CNFPT Nancy, Neuves-Maisons**
Premiers Secours en Santé Mentale & Jeunes
- ✓ **Collège de Rambervillers**



- ✓ Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes
- ✓ **DGFIP Epinal**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **Ecole de Rovilles aux Chênes**
- Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes
- ✓ **ENSAD**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **ESAT VAL DE LORRAINE**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **EHPAD LES HAUTS D'ARMANCE, ERVY LE CHATEL – LES RICEYS**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **EHPAD GONDRECOURT LE CHATEAU**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage, Les différentes pathologies psychiatriques
- ✓ **EHPAD SAINT-MARTIN, CHARMES**
- Les différentes pathologies psychiatriques, Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **EHPAD VEZELISE**
- Préparation IFAS
- ✓ **EHPAD XERTIGNY / BAINS LES BAINS / DOMMARTIN SUR VRAINE**
- P.S.C.1 & Recyclage, Préparation IFAS
- ✓ **E.S.A.T. BELVAL**
- Manutentions, P.S.C.1 & Recyclage, Sécurité Incendie
- ✓ **FAM/FAS LE CHÂTEAU DE LA FORGE**
- Les différentes pathologies psychiatriques, Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **I.M.E. VAL D'AJOL**
- Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **I.M.E. Beau Joly**
- Les mesures de désescalade
- ✓ **HOPITAL VAL DU MADON / MATTAINCOURT**
- P.S.C.1 & Recyclage, Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage, Les différentes pathologies psychiatriques, Repérage et gestion de la crise suicidaire, Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **HOPITAL LOCAL CHATEL-S/-MOSELLE**
- Mobilisation du Patient
- ✓ **HOPITAL LOCAL LAMARCHE**
- P.S.C.1 & Recyclage, Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **HOPITAL LOCAL DARNEY**
- P.S.C.1 & Recyclage, Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **Mairie de Mirecourt**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **M.A.S. LES CHARMILLES – THAON LES VOSGES**
- Mobilisation des patients & Recyclage, Manutention des charges & Recyclage, Sécurité Incendie
- ✓ **MAISON D'ARRÊT EPINAL**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **MAISON D'ENFANTS A SENONES**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **MAS L'effeuilly– DARNEY**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **M.D.P.H.**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **MECS LA PASSERELLE EPINAL**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **MAS – LE THILLOT**
- Prévention et Gestion de la Violence – Méthode déposée Grouille Smolis
- ✓ **O.H.S. – LUNEVILLE– FLAVIGNY-S/-MOSELLE**
- Prévention et Gestion de la Violence, Manutentions
- ✓ **P.E.T.R. REMIREMONT**
- Premiers Secours en Santé Mentale & Jeunes
- ✓ **SAMU SOCIAL**
- Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **UDAF 57**
- Les mesures de désescalade
- ✓ **UTML 88 & 54**
- Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage, Les différentes pathologies psychiatriques – Les mesures de désescalade



CATALOGUE FORMATION



2026



Organisme de Formation

Tél. 03 29 37 84 07

Numéro d'agrément

41 88 01206 88



Centre Hospitalier Ravenel

1115 avenue Porterat
88500 Mirecourt

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Mis à jour le 01/09/2025

